

Coup de neuf provisoire pour la voirie

BLONAY

Les locaux de la voirie devraient déménager d'ici à l'été prochain. La parcelle qu'ils occupent actuellement devant être réaffectée au profit d'un projet immobilier, le législatif a accepté un crédit d'un peu plus de 300'000 frs pour la construction d'une nouvelle halle de stockage provisoire. Plusieurs critiques s'élèvent.

Xavier Crépon

Pour laisser place à un des plus grands projets de la législature actuelle - un complexe immobilier comprenant entre autres des logements, des appartements protégés ainsi qu'une structure d'accueil pour la petite enfance (lire Le Régional 880) - la surface occupée actuellement par la voirie doit être libérée rapidement. Le site prévu à «En la



La surface occupée actuellement par la voirie doit être libérée rapidement.

Forestallaz» pour les prochains locaux définitifs étant encore classifié comme agricole, une solution provisoire a dû

«Plus de 300'000 frs pour du provisoire, c'est très peu convaincant»

Yves François, les Verts

être trouvée pour que les employés communaux puissent continuer à exercer leur mission. Loin de satis-

faire l'ensemble des autorités locales, la construction d'une halle éphémère a finalement été acceptée, faute de solution plus avantageuse.

Solution loin d'être idéale

Cette structure d'environ 300 m² devrait pousser avant l'été à côté du stand de tir de la commune. Réduite à l'essentiel, elle servira principalement d'espace de stockage pour les véhicules d'entretien. «Nous avons cher-

ché la solution la moins dispendieuse pour notre budget. Cette voirie provisoire, loin d'être idéale, est la meilleure solution que nous ayons trouvée» se défend Jean-Marc Zimmerli, municipal des finances. Cette variante ne fait pas l'unanimité malgré tout au sein du Conseil. «Plus de 300'000 frs pour du provisoire, c'est très peu convaincant. Mais pour faire avancer le projet immobilier vous ne nous laissez pas vraiment d'autres choix possibles», s'écrie le Vert Yves François.

Pourquoi pas avec St-Légier?

D'autres élus mettent en doute le recyclage de la halle à l'avenir et avancent l'idée de refuser cette construction pour pouvoir négocier un investissement dans une voirie commune avec les autorités de Saint-Légier. Impossible selon l'exécutif qui affirme qu'elles ne sont pas demandeuses dans l'immédiat. Avant la décision finale, il rappelle que ce vote aiderait grandement l'avancée du projet immobilier. Bien conscient que la proposition n'est pas parfaite, le Conseil l'accepte finalement à la majorité.

PUB

ARVINIS 23^e
MONTREUX EDITION
SALON SUISSE DU VIN



25 AU 30 AVRIL 2018
CENTRE DE CONGRÈS 2M2C
HÔTE D'HONNEUR VINS DE MOLDAVIE

Billetterie ouverte sur arvinis.ch/billetterie








arvinis.ch

St-Légier innove dans le tri des déchets

ENVIRONNEMENT

Sur demande d'une partie de leur population, les autorités ont décidé d'installer trois sites «Gastro-vert», de nouveaux conteneurs où les habitants pourront jeter leurs déchets ménagers végétaux.

Tout vient à point à qui sait attendre. Là est la leçon que peut tirer le législatif tyalo. Quatre ans pour être exact. C'est le temps qu'il aura fallu pour avoir enfin une réponse positive de sa Municipalité concernant la décision d'installer des points de collecte pour les déchets ménagers végétaux. D'ici à cet automne, trois nouveaux sites «Gastro-vert» avec des conteneurs adaptés seront disposés au sein de la commune.

Déchets suffisamment purs

Tout est parti de la grogne d'une partie de la population, insatisfaite de la non-prise en compte des déchets compos-

tables. Il lui semblait incompréhensible de pouvoir porter sélectivement tous les autres types de déchets aux Moloks à l'exception des végétaux ménagers. À l'écoute de sa population, le législatif a donc fait part de cette plainte auprès de son exécutif pour que la situation change.

La Municipalité aura pris son temps pour considérer cette demande, mais elle y a finalement répondu positivement la semaine dernière. Sensible à la gestion et à la valorisation des déchets, elle a participé depuis début 2017 à un groupe test en collaboration avec la SATOM. Le but de ce projet pilote était de voir si les déchets récoltés au sein des communes étaient recyclables pour produire du biogaz ou de l'engrais naturel. Après des contrôles récurrents, il s'est avéré que la commune disposait d'un produit suffisamment pur pour être réutilisable. Ces résultats positifs ont donc poussé l'exécutif à se lancer dans l'installation de trois nouveaux sites comprenant chacun deux conteneurs adaptés ainsi qu'un boîtier électronique contrôlant leur ouverture et leur niveau de remplissage. **x**